

Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 2 de la Mention B**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE
BOURGES
02.96.23.66.71
sabine@cap-trebeurden.com**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

• Etre âgé(e) de 18 ans minimum • Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an à la date de fin de la formation. Attention aux délais pour l'obtention de votre RDV • Disposer du niveau PA60 en plongée ou équivalent et du CAH Classe 1 B.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif de cette formation hyperbare de la Mention B est basé sur les aptitudes pour de futurs plongeurs professionnels à maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 5 bars de pression relative (50 mètres), à contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions et à mettre en place des procédures de sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers. L'objectif final est d'obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur. Le titulaire peut utiliser cette certification en complément de son activité professionnelle principale afin d'exercer son métier en immersion. Les domaines d'activités relevant de la Mention B sont : • L'intervention subaquatique scientifique • L'intervention subaquatique technique • Autres interventions subaquatiques Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale. Il peut également être indépendant.

Contenu et modalités d'organisation

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de maîtriser : • Connaissances théoriques des dispositions réglementaires • Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle • Matériels et équipements : Equipements de Protection Collective (EPC) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) – Autres équipements • Organisation des interventions • Les Différentes procédures d'intervention • Maîtrise des procédures d'intervention jusqu'à - 50 m (mises en situation - 50 m)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**Commentaires sur la parcours personnalisable **La formation se déroule sur 10 jours - 70 heures réparties comme suit : semaine 1 : 6 jours - 42 heures puis semaine 2 : 4 jours - 28 heures. La semaine inclue un samedi.****Validation(s) Visée(s)****Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention B : autres activités subaquatiques classes I, II, III - Sans niveau spécifique****Et après ?****Suite de parcours****Non renseigné****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00265447	du 28/03/2022 au 07/04/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	
00352200	du 01/07/2023 au 08/07/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	